Le PASS-FONCIER ®

Un outil innovant pour faciliter l'accession à la propriété

Pour bénéficier d'un PASS-FONCIER ®

- Etre primo-accédant (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années)
- Respecter les plafonds de ressources du PSLA (prêt social locationaccession) pour l'année N-2
- Bénéficier d'une aide d'une collectivité locale de 3000 € à 5000 € selon la zone géographique et la situation de famille (exemple pour le Grand Lyon : 3000 € pour les ménages de 3 personnes, et 4000 € pour les ménages de 4 personnes et plus)

Le PASS-FONCIER mode d'emploi

Deux montages possibles :

1 – Le PASS-FONCIER® en bail à construction :

Achat du logement, puis du terrain (opérations en individuel)

<u>2 – Le Prêt PASS-FONCIER®</u>

Prêt à remboursement différé (opérations en individuel comme en collectif)

1 – Le PASS-FONCIER® en bail à construction :

achat du logement, puis du terrain (opérations en individuel)

Acquisition du foncier (terrain d'emprise) par une société de portage désignée par le collecteur du 1% Logement.

La société de portage signe un bail à construction au profit du futur ménage accédant et une promesse de cession du foncier au terme du bail.

L'accédant bénéficie d'un <u>différé total</u> du coût du portage foncier pendant la durée de remboursement des prêts souscrits dans la limite de 25 ans maximum.

Le PASS-FONCIER® en bail à construction ne peut excéder les plafonds suivants :

50 000€ en zone A 40 000€ en zone B 30 000€ en zone C

A l'issue de la période de portage :

- ▶ Possibilité d'acquisition du foncier à l'origine, indexé au taux de 1,5% chaque année sur toute la durée du portage (salariés du secteur assujetti) ou au taux de l'inflation dans la double limite de 2% (limite inférieure) et 4,5% (limite supérieure).
- ▶Ou prorogation du bail sur durée maximale de 15 ans, moyennant un acompte mensuel correspondant à la durée d'un prêt permettant, sur la durée du bail prorogé, de rembourser le prix du terrain.

2 – Le Prêt PASS-FONCIER®

Prêt à remboursement différé (opérations en individuel comme en collectif)

Le Prêt PASS-FONCIER® peut financer jusqu'à 30% du prix de l'opération, dans la limite de :

50 000€ en zone A

45 000€ en zone B1

40 000€ en zone B2

30 000€ en zone C

Première période, dite "période d'amortissement"

Differé égal à la durée du prêt principal le plus long hors PTZ, dans la limite de 25 ans.

Taux :1,25% pour les salariés d'une entreprise du secteur assujetti au 1% Logement, 2,50% pour les autres bénéficiaires

▶ Deuxième période : amortissement sur une durée maximale de 10 ans Taux : 4,5% pour tous les accédants.

Soit une durée totale maximale de 35 ans

• Le prix de vente ou de construction est plafonné (prix au mètre carré de surface utile) pour les opérations dont le permis de construire a été déposé à compter du 28 mars 2009, en fonction de la zone géographique (*):

Zone A : 4 100€

Zone B1 : 2 750€

Zone B2 : 2 400€

Zone C : 2 100€

(*) Arrêté du 29 avril 2009

NB : ce plafonnement était déjà de droit pour les organismes HLM

Les avantages du Prêt PASS-FONCIER ®

- Remboursement à tout moment du prêt, sans pénalité ni frais
- L'opération bénéficie du taux de TVA réduit à 5,5% sur le terrain et la construction
- Double sécurisation : en cas d'accident de la vie pendant la période de différé d'amortissement, garantie de rachat du logement (80% du prix payé par l'accédant pendant les 5 premières années, minoration de 1,5% par an ensuite) et garantie de relogement dans le cas où l'accédant ne peut rester sur place

Projet	Opération « classique »	Opération « PASS- FONCIER »
Celtmaisen	130 000 E TTC	114.700 E
	(TVA-19,6%)	(TVA 5,5%)
<u> Prix du lemain</u>	50 000 €	50 000 É
Courglobal (hors frais, notaire)	180 000 C	164-700-C
Financement		
Aide de la collectivité		4-000 É
Précova (PTZ) = Majoration PTZ	40.350.£sur (2-ans	
Prêt PASS- EONGIER® (1,25%)		30 000 €
Prét principal (4,5%)	-132-180-E-sur-25-ans	
lière mensusiire (doni	1=01315=E	761=(===================================
Taux d'effort ménage	40% (lissé)	29% (lissé)